

Chèque bois énergie : de 50 à 200 €, demandes à partir du 22 décembre

Les Français qui se chauffent au bois pourront bénéficier d'une aide d'État allant de 50 à 200 euros, sous conditions de revenus, qu'ils pourront demander à partir du 22 décembre, a annoncé le ministre des Comptes publics Gabriel Attal dans une interview au Parisien publiée le 27 novembre. Le Parlement a adopté définitivement le 25 novembre, par un vote du Sénat, un dernier budget rectifié pour 2022, avec parmi les autres dispositions cette aide de 230 millions d'euros pour les ménages se chauffant au bois. «Le guichet ouvrira le 22 décembre», a expliqué Gabriel Attal au Parisien. «Il suffira de se connecter sur le site chequenergie.gouv.fr et de rentrer son numéro de télédéclarant et sa facture. Pourront y accéder les Français qui gagnent jusqu'à 2.260 euros pour une personne seule et jusqu'à 4.750 euros pour un couple avec deux enfants. L'aide ira de 50 à 200 euros», a-t-il précisé. Toute une série de dispositifs ont été prévus cette année pour le chauffage pour aider les ménages face à la flambée des prix de l'énergie.

(Source Agrafil du 28/11)